



PIGEON

GRANULATS LOIRE-ANJOU

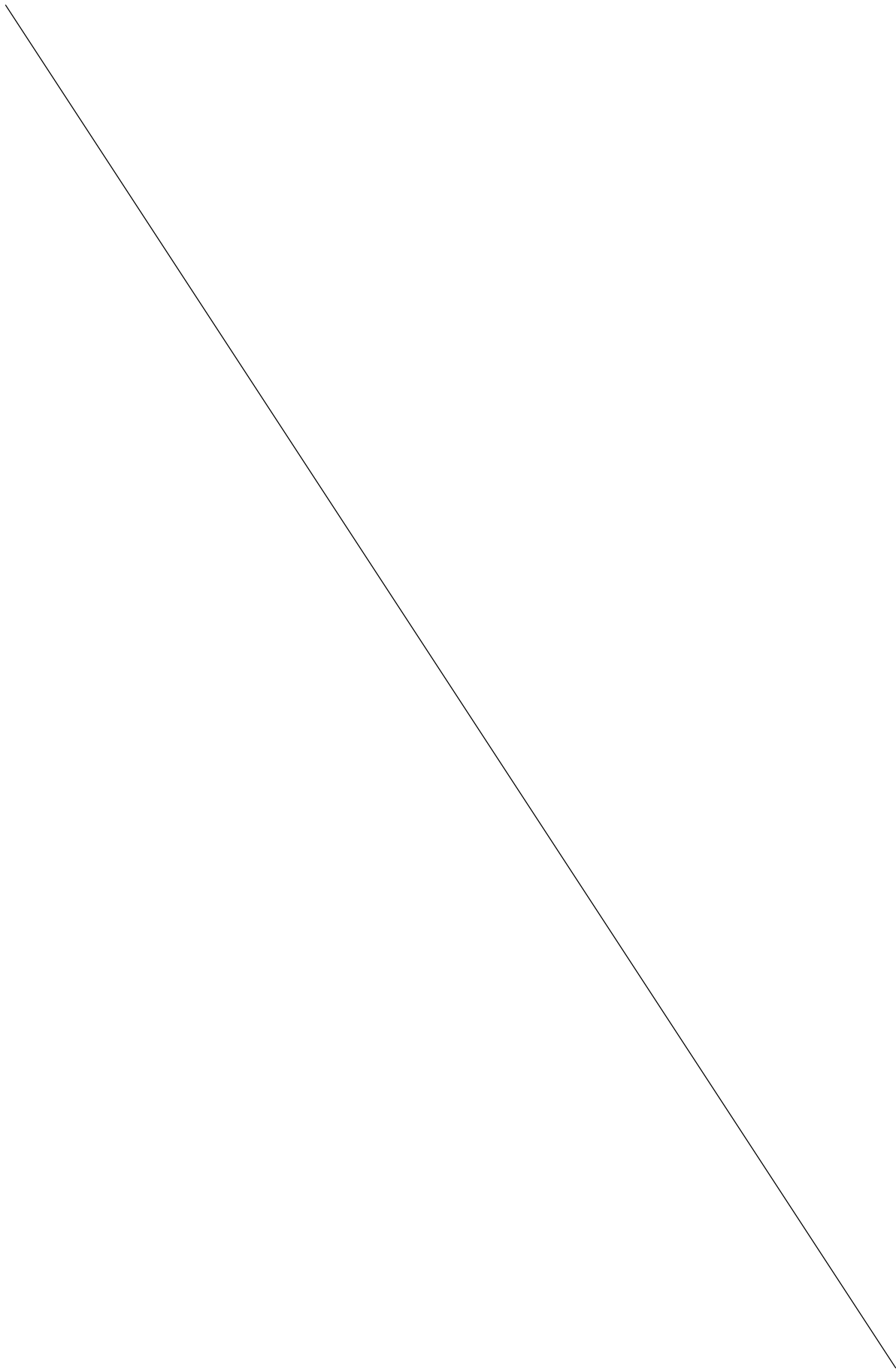


TOME 1

NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

Réalisation et suivi du dossier :

- PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU : Laurent PIGEON – Président. Téléphone : 02.43.53.11.45
- PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU : Frédéric FOUCHET – Directeur technique. Téléphone : 02.43.98.30.10
- LABORATOIRE CBTP : Hélène PAULUS – Chef de projet Environnement. Téléphone : 02 99 41 65 94



SOMMAIRE

I. PRESENTATION	5
I.1 IDENTITE DU PETIONNAIRE	5
I.2 NATURE DES DROITS DU DEMANDEUR	5
II. LOCALISATION DU PROJET	5
III. EMPRISE DE LA CARRIERE	7
IV. DESCRIPTION DU SITE	7
IV.1 CONCERTATION AMONT	7
IV.2 PERSONNELS EMPLOYES ET HORAIRES DE TRAVAIL	7
IV.3 CARACTERISTIQUES D'EXPLOITATION	9
IV.4 PHASAGES D'EXPLOITATION	10
V. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	18
V.1 NOMENCLATURE ICPE	18
V.2 NOMENCLATURE IOTA	19
VI. REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE	20

LISTES DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET AU 1 / 25 000	6
FIGURE 2 : CARTE DU RELEVÉ PARCELLAIRE DU PROJET	8
FIGURE 3 : PHASE 1 D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE	11
FIGURE 4 : PHASE 2 D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE	12
FIGURE 5 : PHASE 3 D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE	13
FIGURE 6 : PHASE 4 D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE	14
FIGURE 7 : PHASE 5 D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE	15
FIGURE 8 : PHASE 6 D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE	16
FIGURE 9 : PHASE 6 (28-30 ANS) D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE	17
FIGURE 9 : PLAN DE REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE	21
FIGURE 5 : ESQUISSE DU PROJET DE REMISE EN ETAT	21

I. PRESENTATION

I.1 IDENTITE DU PETIONNAIRE

Le présent dossier est présenté par la société PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU, qui regroupe depuis le 1^{er} novembre 2020, les sociétés suivantes : PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU, CARRIERES DE CHAFFENAY et CARRIERES DE SEICHES.

La présente demande est sollicitée par la société PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU (ex-CHAFFENAY SAS) dont les principaux renseignements sont présentés ci-après :

PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU	
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Capital	3 000 000 €
Adresse du siège social	54 avenue de l'Atlantique 53 000 LAVAL
N° SIREN [siège social]	555 750 967
N° SIRET [établissement Entrammes]	555 750 967 00039
Téléphone [siège social]	02.43.53.11.45
Signataire de la demande	Laurent PIGEON
Fonction du signataire	Président

La société PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU, filiale du groupe régional et familial PIGEON (3^{ème} génération familiale, dans les premiers rangs des producteurs de granulats du grand Ouest) exploite plusieurs carrières en Pays de la Loire, dont 2 en Mayenne. Sur Entrammes, les premières traces d'exploitation sur la carrière des Pommeraias remontent à la fin des années 1960. L'Arrêté Préfectoral du site actuellement en vigueur date du 13 février 2009 et permet d'exploiter le site jusqu'en février 2024. On compte sur la carrière une quinzaine de salariés.

I.2 NATURE DES DROITS DU DEMANDEUR

La société PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU est propriétaire des terrains concernés par la présente demande.

II. LOCALISATION DU PROJET

Le projet est localisé au Centre de la Mayenne, sur le territoire de la commune d'Entrammes, au lieu-dit les Pommeraias (**Figure 1**, ci-après).

Le projet se situe, à vol d'oiseau, à environ à 190 mètres à l'Ouest du bourg d'Entrammes et 8 km au Sud du centre-ville de Laval.

L'accès à la carrière se fait par le Nord du site, grâce à une voie réservée accessible depuis un rond-point entre la RN 162 et la RD 103. Une entrée directe a été aménagée avec création d'un pont sur la Jouanne.

Carière "Les Pommerais"
Commune d'ENTRAMMES (53)

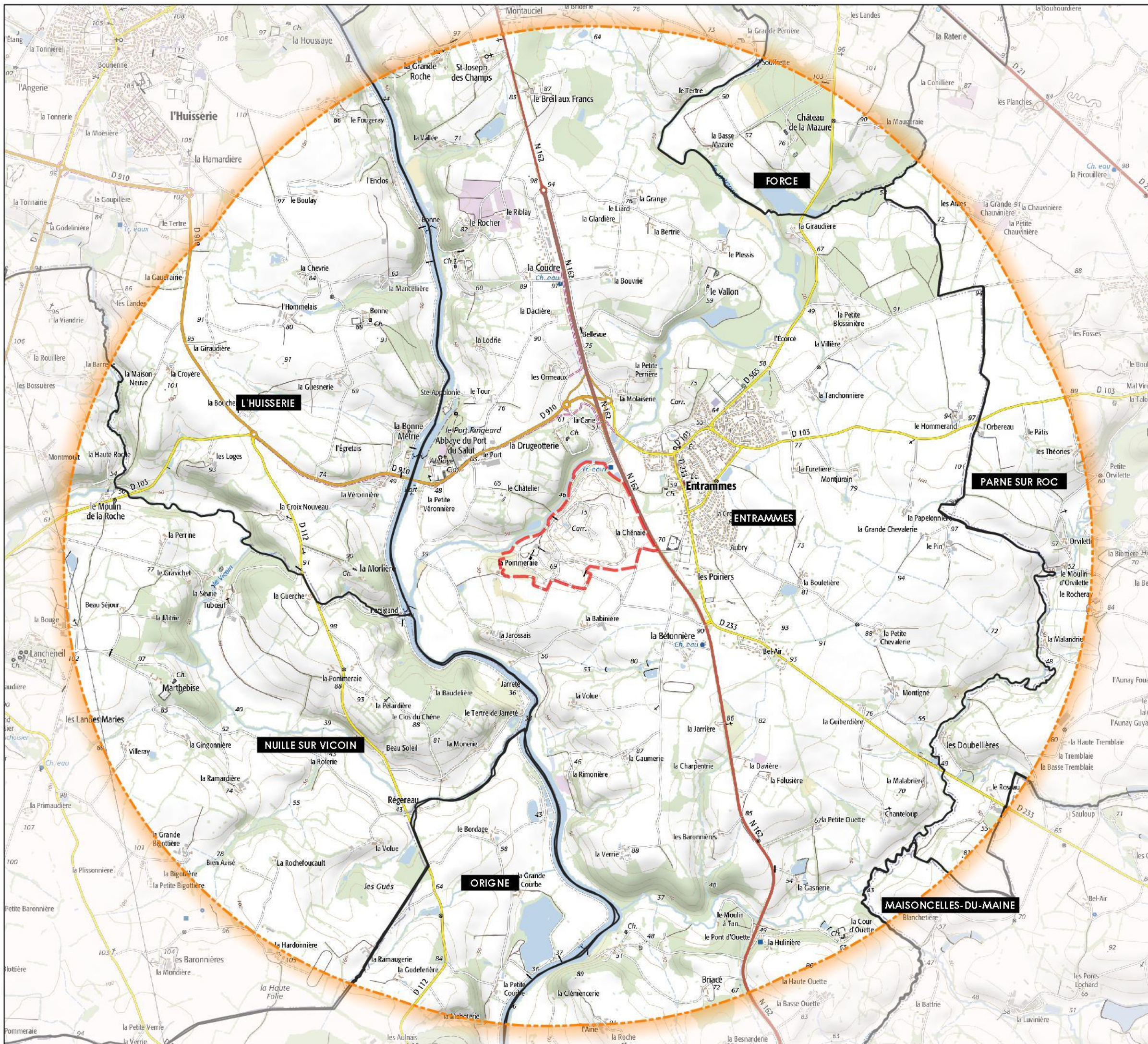
Dossier de demande de cessation partielle d'activité



Carte de localisation de la carrière au 1/25 000 et son rayon
d'affichage

Légende :

- Emprise demandée en autorisation
- Limite communale



Réalisation : LABORATOIRE CBTP
Date : 09/05/2022
Source : SCAN IGN 25 de la Mayenne



III. EMPRISE DE LA CARRIERE

L'emprise de la carrière restera sensiblement la même : la demande de renouvellement concerne une surface de 47,1 ha. Des terrains au Sud du site (prairies, chemin agricole), d'une superficie de 3,9 ha sont sollicités en abandon (**Figure 2**, ci-après).

IV. DESCRIPTION DU SITE

IV.1 CONCERTATION AMONT

Le site est existant et les contacts avec les riverains et élus locaux sont réguliers.

Ils prennent – entre autres – la forme d'une CLCS annuelle (réalisée en décembre chaque année) à laquelle sont conviés la DREAL, les riverains, la mairie, Mayenne Nature Environnement (MNE), FE53, Titanobel... à l'occasion de la CLCS du 16 décembre 2021, le projet de la carrière pour les 30 prochaines années a été présenté.

Le projet d'approfondissement de la carrière a également été présenté au public à l'occasion d'un événement « Portes ouvertes » organisé le 11 juin 2022.

IV.2 PERSONNELS EMPLOYES ET HORAIRES DE TRAVAIL

Comme actuellement, l'exploitation de la carrière sera conduite sous la responsabilité d'un directeur technique (F. Fouchet). Sur le site, un responsable (chef de carrière) est nommément désigné.

Le personnel nécessaire à l'exploitation de la carrière et des installations comprend une quinzaine de personnes (agents administratifs, conducteurs d'engins, agents de maintenance, un responsable qualité / sécurité).

Les horaires de travail sur la carrière seront compris dans la plage horaire 5h-22h du lundi au vendredi (jours fériés exceptés). Toutefois, les activités d'extraction seront limitées à la plage horaire 7h-20h du lundi au vendredi (jours fériés exceptés), comme actuellement.

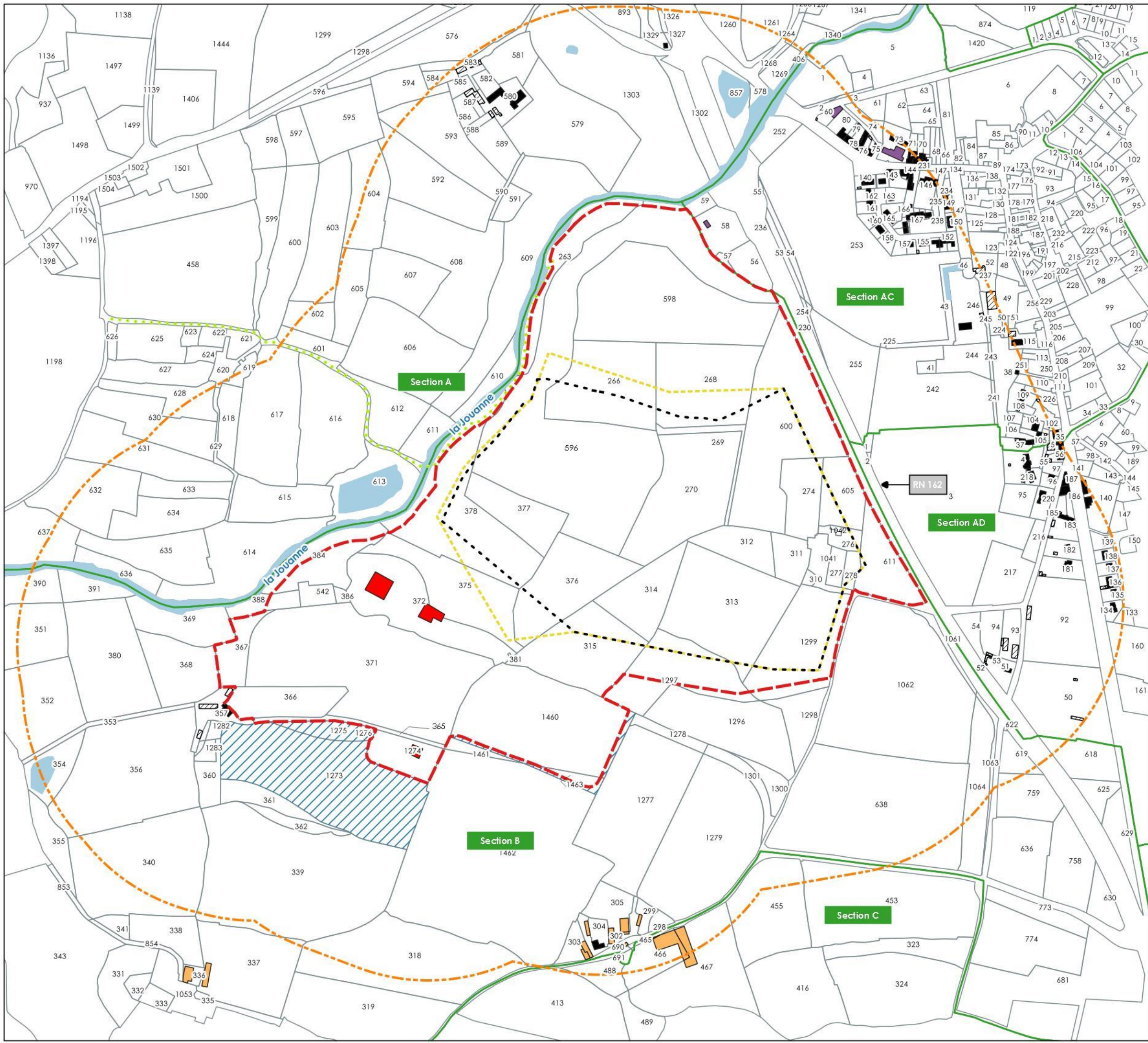
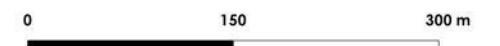
La société sollicite également l'autorisation de réaliser des opérations de maintenance des installations et des engins le samedi matin (5h-12h, jours fériés exceptés).



Plan des abords de la carrière au 1 / 5 500

Légende :

-  Rayon de 300 m autour du projet
-  Emprise demandée en renouvellement
-  Emprise sollicitée en abandon
-  Nouveau périmètre de la zone d'extraction
-  Ancien périmètre de la zone d'extraction
-  Section cadastrale
-  Parcelles
-  Réseau hydrographique
-  Plan d'eau
-  Chemin pédestre
- Bâtiment**
-  Habitation principale ou secondaire
-  Annexe diverse
-  Bâtiment agricole (hanger, stabulation...)
-  Bâtiment de la carrière
-  Autre bâtiment (hôtel, garage...)



IV.3 CARACTERISTIQUES D'EXPLOITATION

Les principales caractéristiques techniques du projet sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Fiche signalétique de la carrière des Pommeraias		
Caractéristiques		
Type d'exploitation	Exploitation à sec par gradins avec abattage à l'explosif du massif rocheux	
Durée	30 ans découpés en 6 phases quinquennales	
Superficie demandée en autorisation	47,1 ha	
Superficie de la zone d'extraction	18,9 ha	
Matériaux à extraire		
Nature du gisement	Rhyolite	
Opération de défrichement	Environ 0,38 ha pour la création de la plateforme de négoce – non soumis à autorisation selon l'arrêté 2003A 206 du 17/10/2003	
Découverte	Aucune	
Stériles de production	Aucun	
Cote finale du carreau	-105 m NGF	
Approfondissement par rapport à la cote actuelle autorisée	70 m	
Volume de gisement à extraire	8 120 000 m ³	
Quantité totale de matériaux à extraire	21 100 000 t	
Production extraite		
	Moyen	Maximum (pics ponctuels)
Tonnage annuel	750 000 t	900 000 t
Production commercialisée		
	Moyen	Maximum (pics ponctuels)
Produits finis de la carrière	750 000 t/an	900 000 t/an
Matériaux recyclés	100 000 t/an	100 000 t/an
Matériaux de négoce	30 000 t/an	30 000 t/an
Bétons prêts à l'emploi	23 500 t/an	23 500 t/an
TOTAL commercialisé	903 500 t/an	1 053 500 t/an
Matériaux inertes d'origine extérieure		
Terres inertes	Apport de 50 000 t/an, pour remblaiement partiel de la fosse d'extraction lors de la remise en état du site	
Matériaux de déconstruction (bétons)	Apport de 100 000 t/an pour traitement et commercialisation	
Matériaux de négoce	Apport de 30 000 t/an	
Sables et filler pour la centrale à béton	Apport de 11 000 t/an environ	

Les principales orientations du projet à retenir sont les suivantes :

- L'emprise du site est réduite de près de 4 ha ;
- la production extraite sollicitée est la même que celle actuellement autorisée ;
- la production est maintenue grâce à l'approfondissement de la zone d'extraction de 70 m ;
- le site affirme son engagement dans l'économie circulaire en doublant son activité de recyclage de déchets du BTP (bétons de déconstruction) d'une part et en valorisant les déchets inertes ultimes par un remblaiement partiel de la fosse d'extraction d'autre part.

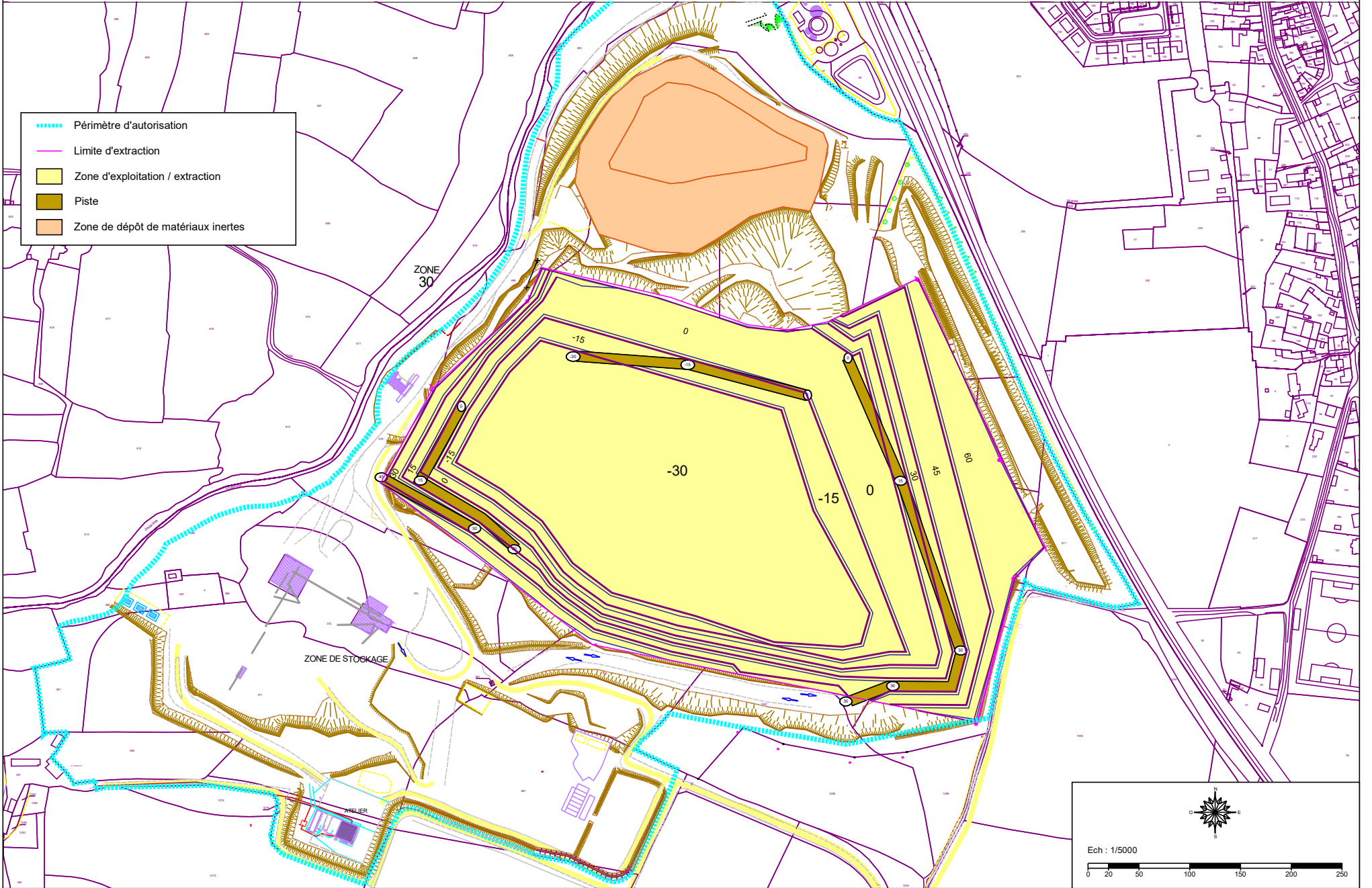
IV.4 PHASAGES D'EXPLOITATION

L'exploitation se décomposera en 6 phases quinquennales, dont le détail est présenté dans le tableau suivant :

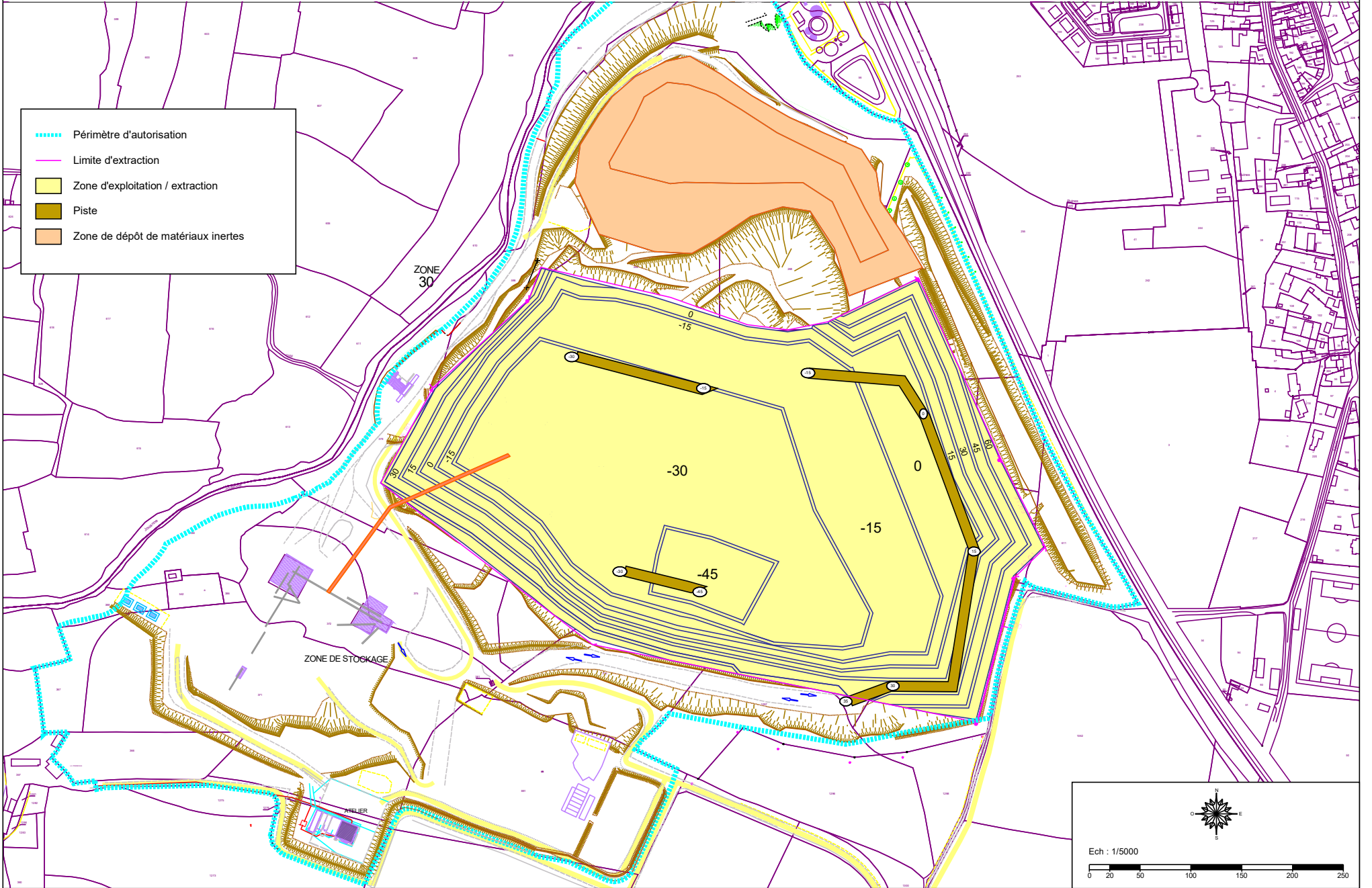
Phase	Description du programme de la phase
Phase 1 (0-5 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction du bassin de décantation situé à proximité du pont-bascule • Démontage des installations primaires fixes actuelles (scalpeur, concasseur primaire) • Elargissement de la zone exploitable au Nord, au Sud-Ouest, agrandissement du palier à -30 m NGF
Phase 2 (5-10 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Elargissement de la zone exploitable à l'Est • Agrandissement du palier à -15 m NGF à l'Est • Mise en place des convoyeurs à bandes à la cote de -30 m NGF • Création du palier à - 45 m NGF
Phase 3 (10-15 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du palier à -45 m NGF • Création du palier à - 60 m NGF • Remblaiement des fronts supérieurs au Nord-Est avec des terres inertes extérieures
Phase 4 (15-20 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement du palier à - 60 m NGF • Remblaiement des fronts supérieurs au Nord-Est avec des terres inertes
Phase 5 (20-25 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Création du palier à - 75 puis - 90 m NGF • Remblaiement des fronts supérieurs au Nord-Est avec des terres inertes
Phase 6 (25-30 ans)	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte du palier à - 105 m NGF au cours des 3 premières années • Remblaiement des fronts supérieurs au Nord-Est avec des terres inertes puis remblaiement partiel de la partie Est de la fosse avec les matériaux inertes admis sur site et avec ceux stockés sur la plateforme Nord pouvant aller jusqu'à la cote de + 15 m NGF • Démantèlement des installations de traitement sur la plateforme au Sud de l'excavation, nivellement des terrains et remise en état agricole • Végétalisation de la plateforme Nord

La situation projetée de la carrière pour les différentes phases est illustrée dans les cartes ci-après.

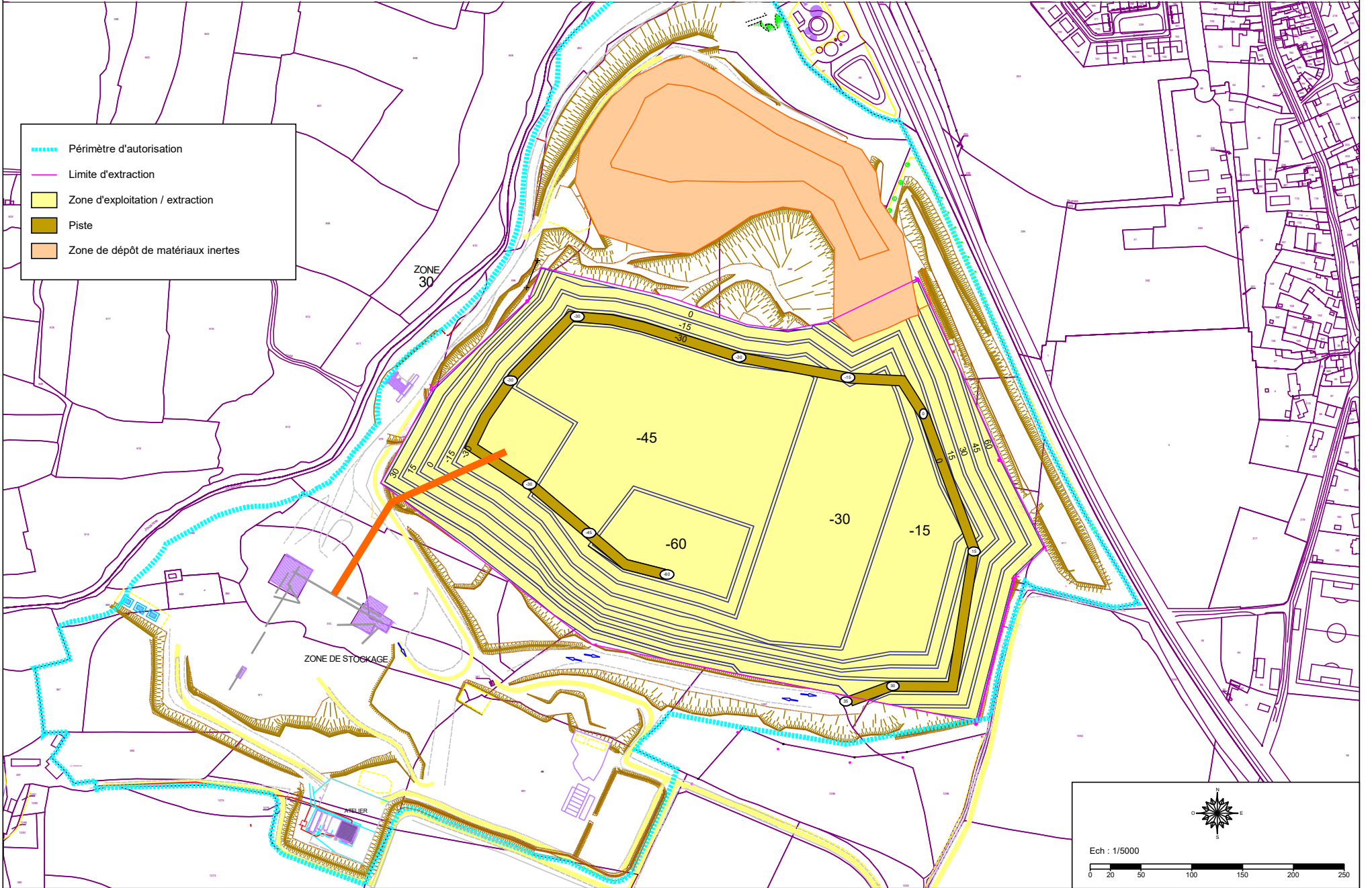
- Périmètre d'autorisation
- Limite d'extraction
- Zone d'exploitation / extraction
- Piste
- Zone de dépôt de matériaux inertes



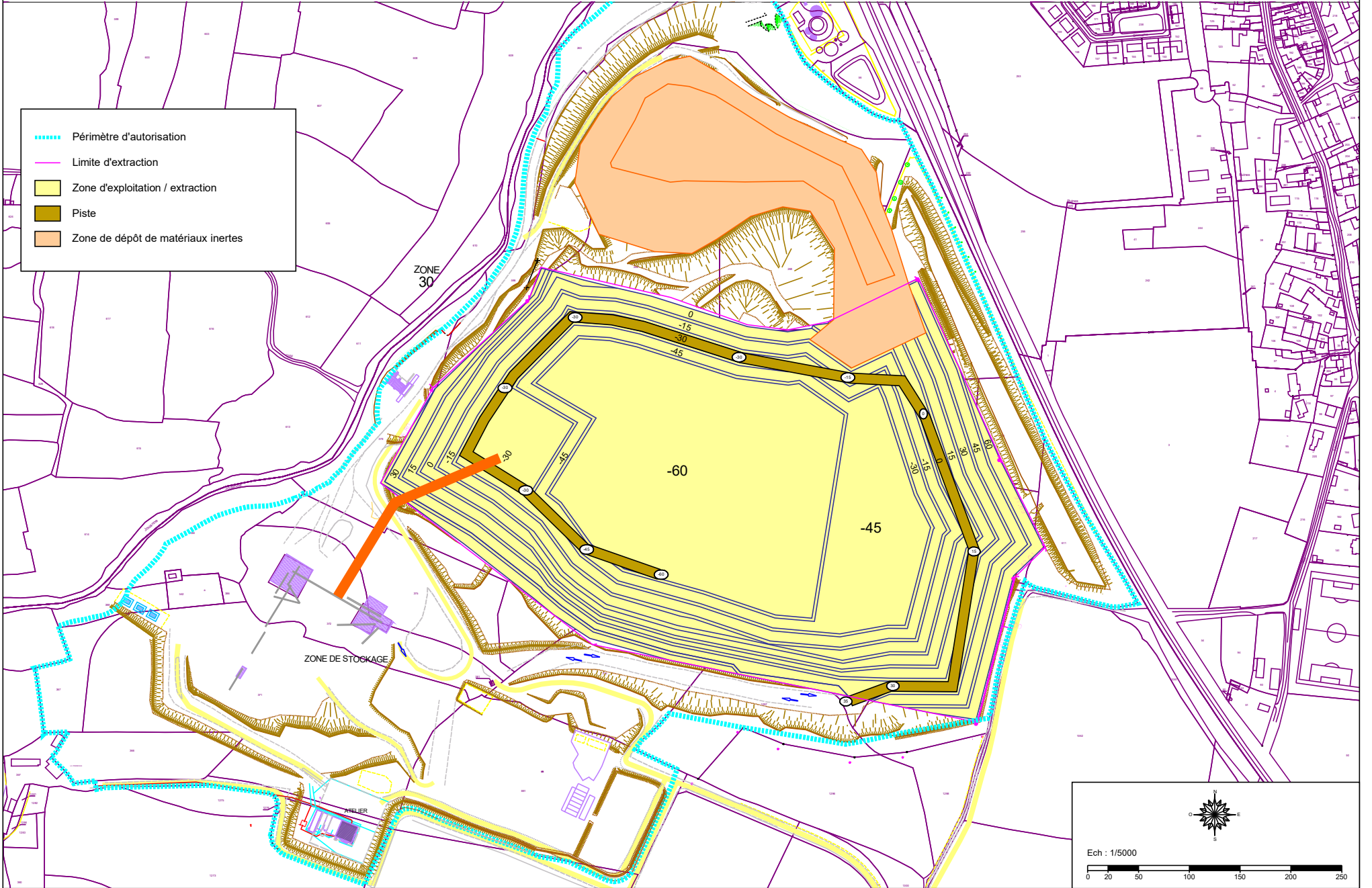
- Périimètre d'autorisation
- Limite d'extraction
- Zone d'exploitation / extraction
- Piste
- Zone de dépôt de matériaux inertes



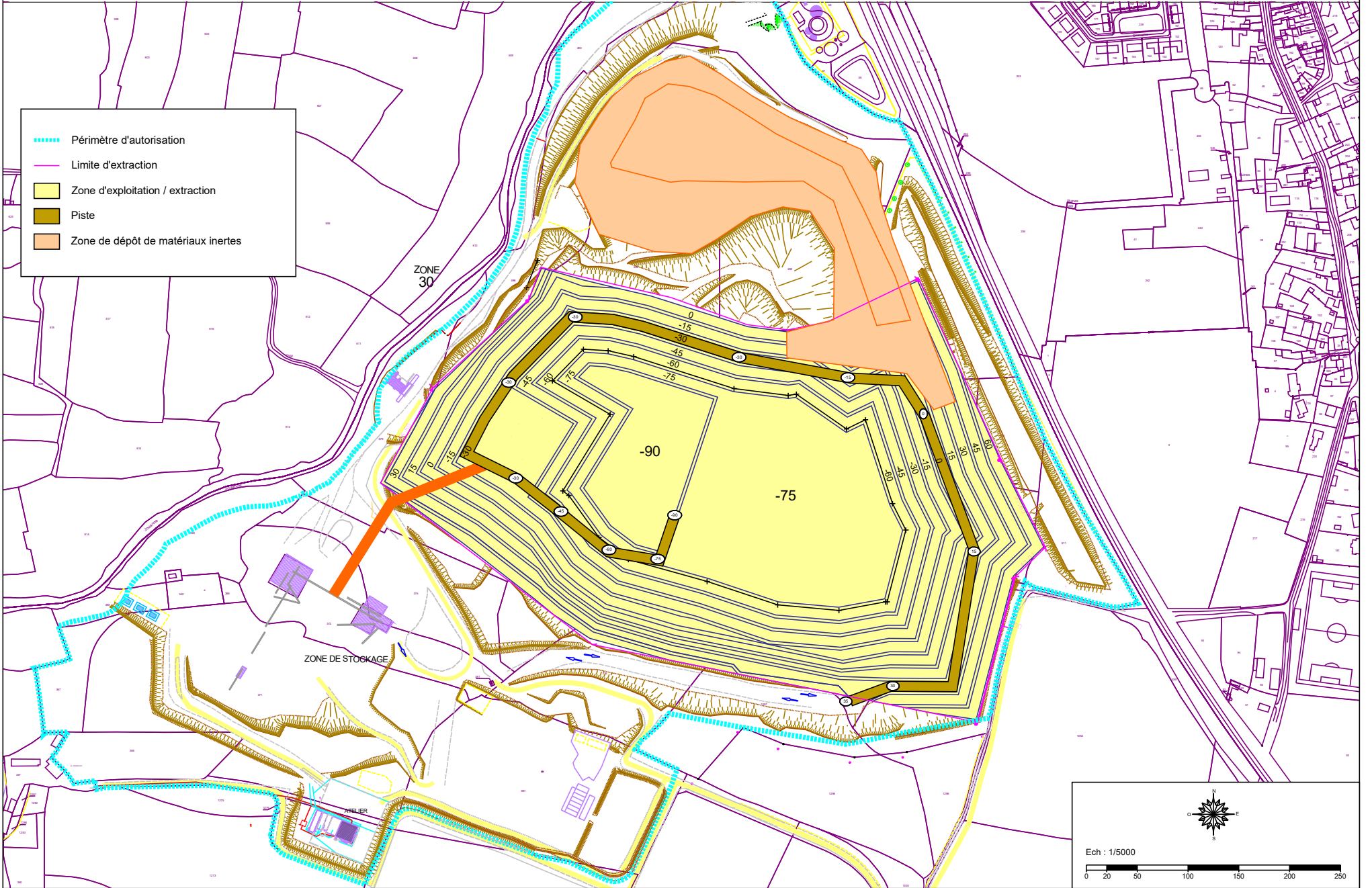
- Périimètre d'autorisation
- Limite d'extraction
- Zone d'exploitation / extraction
- Piste
- Zone de dépôt de matériaux inertes



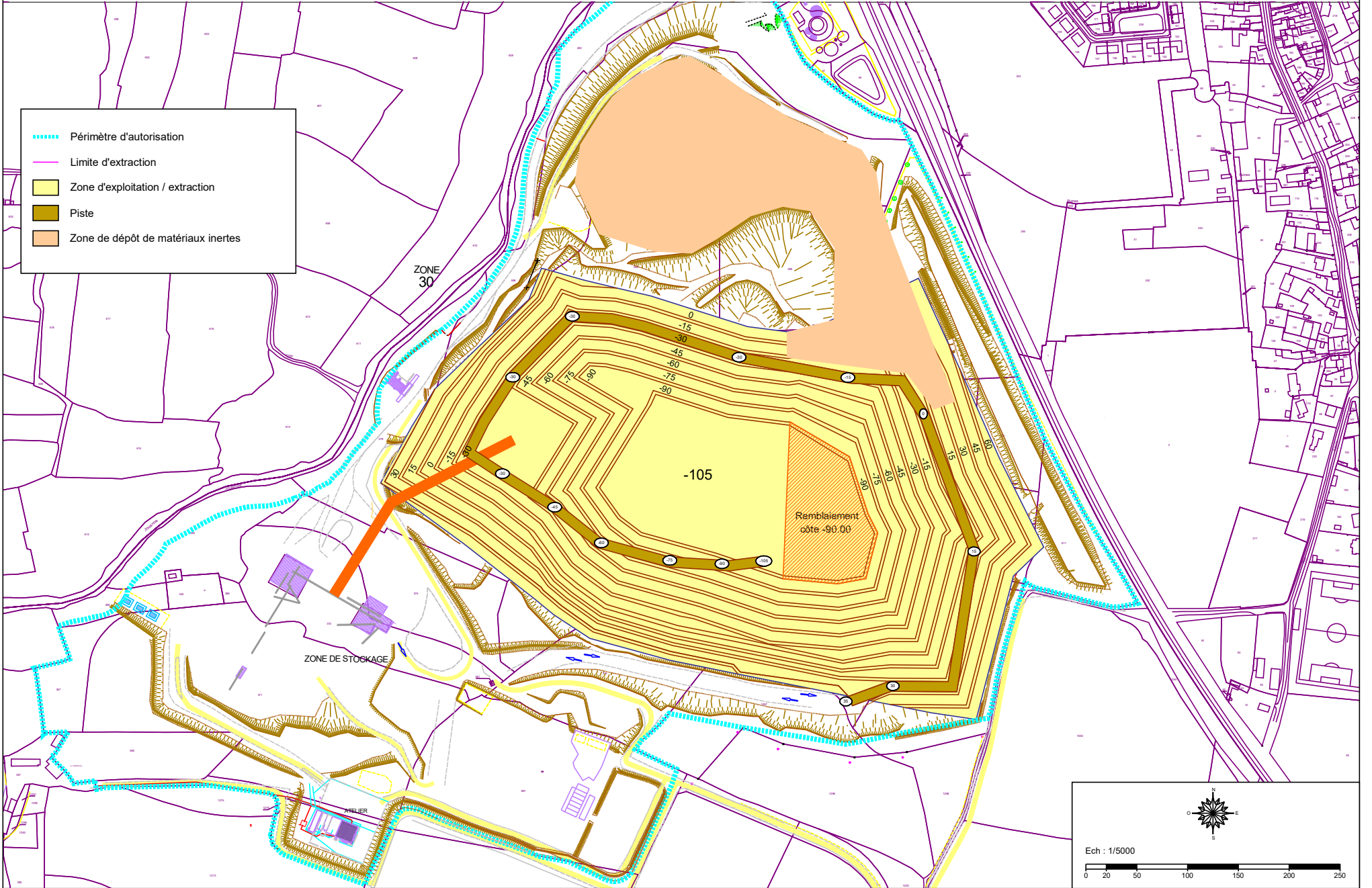
- Périmètre d'autorisation
- Limite d'extraction
- Zone d'exploitation / extraction
- Piste
- Zone de dépôt de matériaux inertes



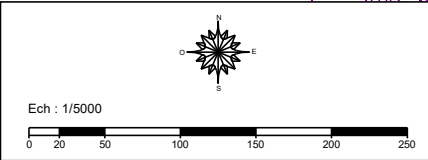
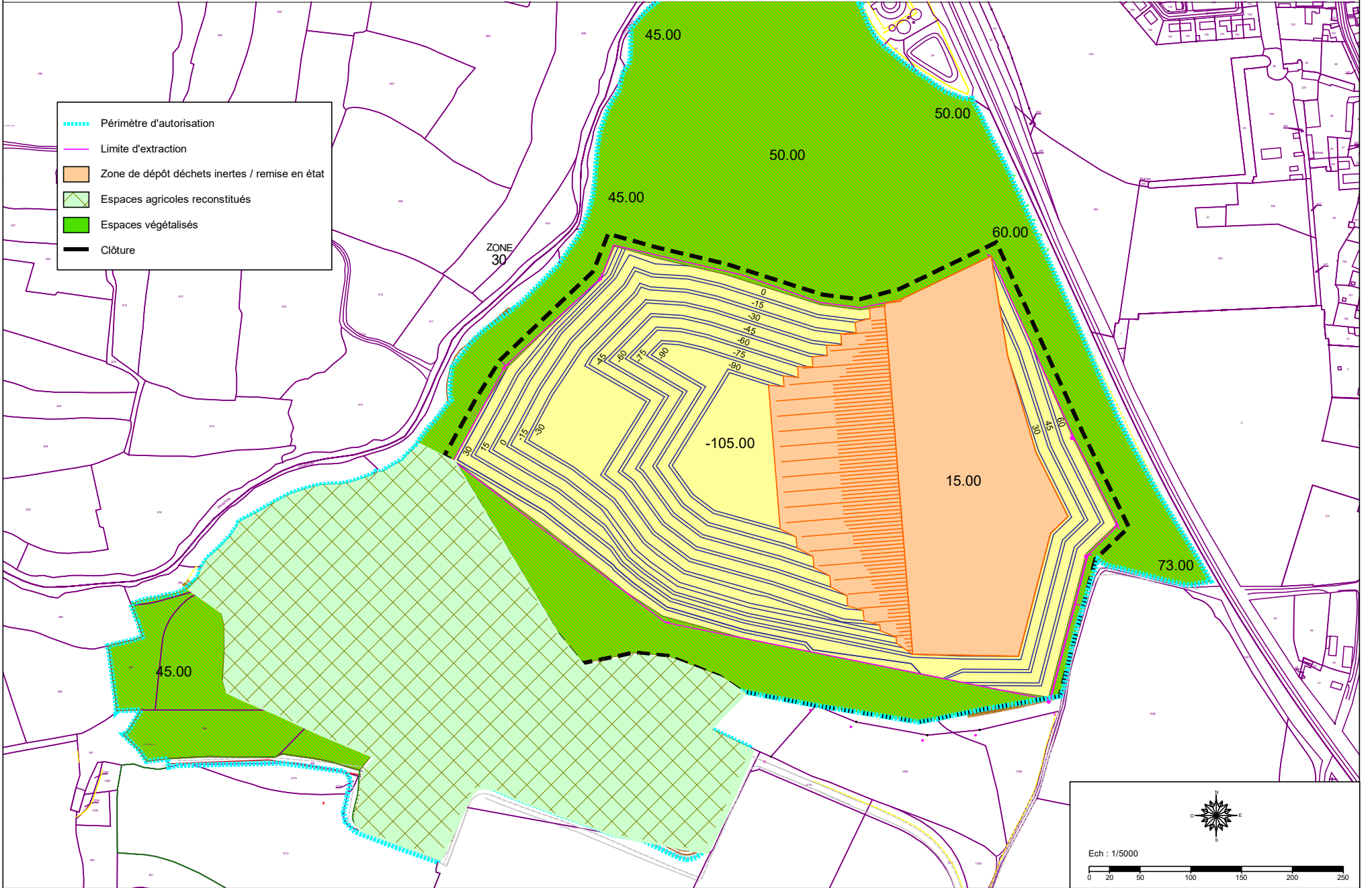
- Périimètre d'autorisation
- Limite d'extraction
- Zone d'exploitation / extraction
- Piste
- Zone de dépôt de matériaux inertes



- Périmètre d'autorisation
- Limite d'extraction
- Zone d'exploitation / extraction
- Piste
- Zone de dépôt de matériaux inertes



- Périmètre d'autorisation
- Limite d'extraction
- Zone de dépôt déchets inertes / remise en état
- Espaces agricoles reconstitués
- Espaces végétalisés
- Clôture



V. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

V.1 NOMENCLATURE ICPE

Les activités du projet répertoriées au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont listées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Activité	Dimensions	Régime
2510-1	Exploitation de carrières	Superficie : 471 281 m² Production annuelle moyenne : 750 000 t Production annuelle maximale : 900 000 t	AUTORISATION Rayon d'affichage : 3 km
2515-1.a	Broyage, concassage, criblage... de pierres cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels	Puissance max des installations de traitement fixe : 1 250 kW Puissance max des installations mobiles : 500 kW Quantité annuelle de béton à concasser : 100 000 t	ENREGISTREMENT
2517-1	Station de transit de produits minéraux solides	Accueil de matériaux inertes d'origine extérieure dont matériaux pour la remise en état, plateforme de recyclage, matériaux de négoce : Superficie : 54 500 m²	ENREGISTREMENT
2710-1.b	Déchets industriels et résidus urbains : collecte de déchets dangereux	La quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieure à 1 t mais inférieure à 7 t	DECLARATION AVEC CONTRÔLES
2518	Installation de béton prêt à l'emploi	Capacité du malaxeur : 2 m³	DECLARATION
1435-2	Stations-service	Le volume annuel de carburant distribué (Gasoil et GNR) < 20 000 m³	DECLARATION AVEC CONTRÔLES

V.2 NOMENCLATURE IOTA

Les activités du projet répertoriées au titre de la nomenclature des Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA) sont listées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Activité	Dimensions	Régime
PRELEVEMENTS			
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.	Installation de 1 piézomètre sur le site	DÉCLARATION
1.1.2.0-1	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 1° Supérieur à 200 000 m ³ /an (A) 2° Supérieur à 10 000 m ³ /an mais inférieur à 200 000 m ³ /an (D)	Pompage d'exhaure de fond de fouille : débit de drainage des eaux souterraines supérieure à 200 000 m ³ par an avec l'approfondissement de la fosse d'extraction de 70 m	AUTORISATION
REJETS			
2.1.5.0-1	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou d'épuration ans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha	Surface totale du projet : 47,1 ha	AUTORISATION
IMPACT SUR LE MILIEU AQUATIQUE OU LA SECURITE PUBLIQUE			
3.2.3.0-2	Plans d'eau, permanents ou non, dont la superficie est : 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (A) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (D).	Bassins de décantation : 0,17 ha environ Création à l'état final d'un plan d'eau de 1,6 ha environ après arrêt du pompage d'exhaure	DÉCLARATION

VI. REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE

Compte-tenu de la grande profondeur de la zone d'extraction, il n'est pas envisagé de totalement remblayer la fosse créée dans le temps d'exploitation de la carrière. En outre, cela pourrait nuire au Faucon pèlerin qui a développé son habitat dans les fronts supérieurs Sud de l'excavation.

Dans le cadre de la remise en état de la carrière des Pommeraias, **les grandes orientations retenues au terme de l'exploitation restent assez semblables à celles actuellement prévues :**







- Création d'un plan d'eau à moyen terme sur la partie Ouest de la fosse (par arrêt du pompage d'exhaure), avec plutôt une vocation de réserve pour l'agriculture ;
- La partie Est de la fosse, partiellement remblayée à l'issue de la période d'exploitation autorisée, sera aménagée en plateforme minérale ;
- A long terme (une trentaine d'années après arrêt de l'exploitation de la carrière), la plan d'eau recouvrira la plateforme à l'Est de la fosse pour se stabiliser à la cote de 40 m NGF (cote de la Jouanne), grâce à l'aménagement d'une surverse calibrée ; il a aura alors une superficie d'environ 17,5 ha ;
- Retour à une vocation agricole pour les autres terrains au Sud de l'excavation, soit une surface de 11 ha ;
- Création d'une zone végétalisée sur les terrains au Nord de l'excavation ;
- Conservation de tous les aménagements à vocation naturelle et paysagère créés pendant les phases d'exploitation du site (merlons paysagers le long de la RN 162 ou le long de la voie d'accès au site, haies, fourrés de compensation, mares de compensation) ;

A titre indicatif, au-delà des 30 ans sollicités en autorisation, il n'est pas exclu que le site puisse accueillir une ISDI. Le cas échéant, une demande d'autorisation d'implanter ce type d'activité sera faite le moment venu.



Plan de principe de remise en état du site

Légende :

-  Emprise demandée en renouvellement
-  Clôture
-  Plateforme minérale (remblais)
-  Espace boisé
-  Culture
-  Espace enherbé / prairie
-  Plan d'eau (cote - 95 m NGF env.)
-  Mares à amphibiens (mesures de compensation)
-  Délimitation des fourrés de compensation

